

INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

- 1. Activités culturelles et sportives — Visites éducatives --- Si les mesures sanitaires le permettent.**
Le titulaire de chacun de vos enfants pourrait procéder en septembre, à un sondage afin de valider auprès de vous la tenue des activités qu'il voudrait réaliser pendant l'année scolaire. Il est important de répondre rapidement à ce sondage afin que l'on puisse effectuer les réservations nécessaires dans les délais exigés.

- 2. Absence**

En classe :

Dans le but d'assurer la sécurité des élèves, toute absence ou retard **doit être signalé le plus tôt possible** au secrétariat de l'école au **492-3603 (poste 1)**.

Pour quitter l'école au cours de la journée, même pendant les récréations, il faut en informer le secrétariat. Veuillez écrire une note au titulaire de votre enfant en indiquant le motif, l'heure de départ et le nom de la personne qui viendra chercher l'élève. Avant de quitter, l'élève signalera son départ au secrétariat de l'école.

Pour un voyage ou une activité extrascolaire :

Un nombre toujours grandissant de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard bien que nous respectons votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Toutefois, **le titulaire n'est pas tenu de fournir le travail à l'avance à l'enfant et n'est pas tenu de faire de la récupération particulière pour rattraper les notions manquées.**

Au service de garde :

Pour les élèves inscrits au service de garde, vous **devez AUSSI signaler leur absence ou départ hâtif** au service de garde au **492-3603 (poste 2)**.

- 3. Assurance**

- 3.1. Accidents**

Le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA) détient une assurance **de responsabilité civile** qu'il ne faut pas confondre avec l'assurance écolier.

Les compagnies de la commission scolaire rembourseront les frais encourus à la suite d'accidents seulement sur **preuve** de responsabilité de la CSSDA. Il **appartient à chaque famille** d'assurer ses enfants par le biais de l'assurance écolier.

Vous devez transiger directement avec l'assureur si vous désirez vous prévaloir d'un régime d'assurance.

- 3.2. Vol et incendie**

Les assurances de la CSSDA ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de vol ou incendie. Le mieux est de voir votre courtier ou agent qui pourra vous indiquer comment vous protéger.

- 4. Calendrier scolaire**

Vous trouverez le calendrier scolaire 2022-2023 à la fin de l'agenda. Il est conseillé d'afficher bien en vue, la copie reçue en début juillet.

- 5. Visiteurs à l'école**

Vous devez prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction. Par

respect et sécurité, **tous les visiteurs doivent obligatoirement utiliser la porte 1 de l'administration et se présenter au secrétariat avant de circuler dans l'école.**

6. Identification des objets personnels

Nous demandons aux parents de l'école d'identifier les vêtements et objets de leurs enfants. **L'école ne peut être tenue responsable du bris ou de la perte des objets personnels (exemple : casquette, billes, lunettes, etc.)**

NOUS RECOMMANDONS AUX ÉLÈVES **D'ÉVITER** D'APPORTER DES OBJETS PERSONNELS À L'ÉCOLE.

DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ UNE PROBLÉMATIQUE SURVENAIT DANS L'UTILISATION DE CES OBJETS PERSONNELS, **LES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE SE RÉSERVENT LE DROIT D'INTERDIRE CERTAINS OBJETS (JOUETS, ETC.) À L'ÉCOLE.**

7. Manuels

Nous mettons à la disposition de votre enfant certains manuels pour la nouvelle année scolaire. Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour lui rappeler que ces manuels sont la propriété de l'école ; il doit les utiliser le plus proprement possible. S'il y a perte ou bris, nous vous demanderons d'en défrayer le coût.

8. Urgence

En cas d'urgence (accident, maladie ou autre situation), l'école communique aussitôt avec la famille ou avec la personne responsable de l'enfant au numéro de téléphone que vous nous aurez indiqué sur les fiches de renseignements confidentiels. **Il est donc extrêmement important de communiquer au secrétariat toutes modifications reliées à l'adresse ou au numéro de téléphone que nous possédons.** En cas d'impossibilité d'atteindre les personnes responsables, l'école prendra les mesures qu'imposera la situation.

9. Fermeture d'école

Lorsqu'une tempête provoque l'annulation du transport scolaire, toutes les activités le sont aussi pour toute la journée. Le centre de services scolaire avise les stations radiophoniques dès 6 h 15. Un message apparaît sur le site Internet du CSSDA au <http://csaffluents.qc.ca/>.

Lorsque le centre de services scolaire décide de fermer ses établissements, l'information est transmise aux médias, par conséquent, nous vous invitons à consulter un bulletin de nouvelles de la télévision ou de la radio.

Vous pouvez également obtenir l'information sur la messagerie vocale de l'école au **(450) 492-3603** ou au centre de services scolaire au **(450) 492-9400**.

10. Fermeture en cours de journée

Des situations de force majeure peuvent obliger la direction à retourner les enfants à la maison sans préavis. Les parents devront s'assurer, dès le début de l'année scolaire, que leurs enfants connaissent un endroit où ils pourront se diriger lors de situations semblables. Également, l'enfant devra connaître un numéro de **téléphone d'urgence**. Il est important que la personne à rejoindre demeure près de l'école afin qu'elle puisse intervenir rapidement.

11. Service de garde

Le service de garde est ouvert tous les jours entre 6 h 30 et 18 h. En 2022-2023, le tarif approuvé par le conseil d'établissement pour les élèves qui utilisent le service de garde **uniquement pour la période du dîner** sera de 576,00 \$ pour l'année.

ATTENTION : Si vous autorisez votre enfant à dîner à l'extérieur de l'école, vous devez obligatoirement laisser un message sur la boîte vocale du service de garde 450 492-3603 (poste 2) avant 11 h.

Pour informations, veuillez communiquer avec la technicienne au numéro de téléphone suivant : **492-3603 (poste 2)**.

12. Alimentation

À l'école Le Rucher, on favorise les aliments de valeur nutritive élevée comme des fruits, des légumes ou du fromage. En plus de prendre soin de ma santé, ma collation me permettra d'avoir plus d'énergie, une attention soutenue donc, favorisera l'apprentissage.